

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 02 mars 2020 du Laboratoire d'excellence OTMed portant sur
l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant total de 5000 € est accordée au CNRS dans le but de financer le
projet « Des mondes au creux de l'oreille » dans le cadre du congrès de l'UICN.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget du Labex OTMed : CF LA04OTME –
Eotp 1OTMED04/LA04/ID12H12HRU330.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 mars 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université